

Fibre : Orange « ne sait pas » où il va

Nouvel aveu de faiblesse d'Orange dans la fibre optique. Dans un entretien à *la Tribune*, Didier Lombard, patron de l'opérateur historique déclare que son groupe ne sera pas à même d'atteindre son objectif de raccorder 1 million de foyers à la fin de cette année. Raison invoqué : le flou réglementaire.

« Nous attendons de l'État qu'il clarifie le cadre réglementaire. Il y a un tel maquis réglementaire du fait de toutes les autorités qui interviennent, qu'il ne faut pas avoir froid aux yeux pour déployer de la fibre optique aujourd'hui dans les immeubles », regrette Didier Lombard.

Néanmoins, *« l'objectif de 4 millions d'ici 2012 paraît faisable si Orange, Vivendi ou d'autres se mettent à investir. Mais les complexités ont été introduites et je ne sais pas où nous allons »*, concède Didier Lombard.

En septembre dernier, Orange annonçait déjà : *« Nous aurons probablement un an de retard par rapport à ce que nous avions prévu il y a 18 mois. Ce que nous devons lancer début 2009 interviendra plutôt début 2010 »* selon Louis-Pierre Wenes le directeur exécutif France de France Télécom.

Fin 2006, le groupe avait annoncé un 'prédéploiement' visant à raccorder 150.000 à 200.000 clients sur plus d'un million de clients raccordables fin 2008, soit un investissement total d'environ 270 millions d'euro. Mais force est de constater que le compte n'y est pas. 120 millions ont été investis mais le porte-parole de France Télécom a reconnu que l'offre fibre lancée en 2007 ne *« comptait au 30 juin 2008 que 14.200 clients sur Paris, l'Île-de-France et 10 villes françaises, ce qui est en décalage par rapport à nos prévisions. »*

France Télécom préfère donc temporiser. *« Il apparaît probable que la phase de 'prédéploiement' se poursuive au-delà de 2008 et qu'une décision sur un investissement massif intervienne au plus tôt au cours de l'année 2009 pour une mise en oeuvre partielle à partir de 2010 »*, poursuit Louis-Pierre Wenes.

La raison du flou réglementaire pour expliquer ces nouveaux délais peut néanmoins surprendre. Car le 10 octobre dernier, l'Arcep, le régulateur des télécoms, a bel et bien fixé les règles du jeu. Les questions concernant la mutualisation du génie civil, de la partie terminale du réseau ou encore les relations avec les propriétaires d'immeubles ont été analysées et des recommandations ont été émises.

Par ailleurs, Orange s'est associé avec SFR pour accélérer les déploiements. Il s'agit de déployer dans les immeubles qu'ils fibreront l'un ou l'autre, des fibres **surnuméraires** à destination des autres opérateurs participant à ce déploiement. Surtout les deux opérateurs ont trouvé un terrain d'entente concernant l'emplacement du point de mutualisation.

Enfin, sous l'impulsion du secrétariat d'Etat à l'Economie numérique, un accord entre les quatre acteurs de la fibre (Orange, SFR, Free et Numericable) afin de trouver des solutions communes pour le déploiement de cette technologie est *« en bonne voie »* et pourrait être finalisé *« sous une quinzaine de jours »*, c'est à dire dans le courant du mois de novembre.

Il s'agit de se mettre d'accord sur les techniques de déploiements utilisées et d'essayer d'être homogène. Des expérimentations pourraient être menées durant trois ou quatre mois pour tester

deux modèles : le « mono-fibre » soutenu par Orange et SFR et le « multi-fibre » choisi par Free.